

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

18. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Exposé :

Suite aux démarches menées par la Trésorerie, demeurées sans résultat, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 28 358,13€ se répartissant comme suit :

- Budget Principal : 11 457,72€
- Budget Eau : 10 054,10€
- Budget Assainissement : 6 846,31€

Ces sommes concernant la période allant de 2008 à 2018 seront imputées sur les articles 6541 et 6542.

Les montants affectés aux budgets annexes Eau et Assainissement seront refacturés à Quimperlé Communauté.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessous par budget :

- Budget Principal : 11 457,72€
- Budget Eau : 10 054,10€
- Budget Assainissement : 6 846,31€

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 septembre 2019

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michel QUERNEZ.